

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7454269901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3350426>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 avril 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SELARL LAROCHE GIRAULT ET ASSOCIES
dont le siège est à ANGERS (Maine-et-Loire), 1 place
André Leroy - B.P. 90754*

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 29 novembre 2023, Madame Camille Yvonne Germaine BREJEON, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU (49124) 14 rue Germaine Hartuis.
Née à LE GUEDENIAU (49150), le 15 juillet 1925.
A consenti un leg universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Franck LAROCHE, notaire à ANGERS (49100) le 24 avril 2026 contenant par ailleurs contrôle de la saisine de du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Franck LAROCHE, notaire à ANGERS 1 place André Leroy BP 90754 49007 ANGERS CEDEX 01, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ANGERS de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Le Notaire

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

En partenariat avec

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David CANTARERO
Directeur de Médialex